Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260605-2026311-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Délibération n° 2026-31

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 28.05.2026
DATE D'AFFICHAGE :

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Michel BRETON qui avait donné pouvoir à Thierry MARCHAL, Stéphanie SOUBIGOU qui avait donné pouvoir à Karine LE SAINT.

M. Philippe SANQUER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2026

L'adjoint en charge de la vie associative expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les différentes subventions à accorder au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

(5 conseillers municipaux : SOUBIGOU Franck, DEMEURE Sabrina, PROVOST Georges, LE BORGNE Cédric, MOREAU Marie, membres d'associations, ne prennent part ni aux débats, ni au vote)
par 12 voix pour et 2 contre

Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

ASST Foot	2 500,00 €
ASST Tennis	160.00 €
ASST Badminton	200,00 €
Basketball loisir Sizun	100,00 €
Courir à Sizun	400,00 €
L'IRIS (Yoga)	200,00 €
Gym Club	300,00 €
Ploudiry Sizun handball	1 200,00 €
Centre Nautique de l'Arrée	500,00 €
Centre Nautique de l'Arrée (accompagnement sportif)	300,00 €
Société de chasse SIZUN	100,00 €
Société de chasse de ST CADOU (La Montagnarde)	80,00 €
Les HISSEO (fléchettes)	200,00 €
La Compagnie de la Loutre (théâtre)	200,00 €
Lapoused Ar Menez	630,00 €
Centre Breton d'art populaire	400,00 €
Club Génération Mouvement de l'Elorn	300,00 €
FNACA	80,00 €
ASSOMNIAK	250,00 €
Comité d'animation Sizun	720,00 €
Comité des fêtes de St-Cadou	360,00 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260605-2026311-DE

La Tribu du Tonnerre Event	100,00 €
Les Amis de Loc-Ildut	300,00 €
Les Enclos en Musique	250,00 €
SPREV	1 670,00 €
Les P'tites Mains	1 200,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Melting potes (foyer de vie)	300,00 €
Amicale Laïque	2 000,00 €
Ecole Saint-Vincent Garderie	2100,00 €
Sport scolaire collège	280,00 €
Sport scolaire primaire public	80,00 €
Sport scolaire école privée	80,00 €
TOTAL	**17 840 €**

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.